



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

ACCORD LOCAL CONCENTRATION : C'EST SIGNÉ !

Le 4 octobre prochain, nos collègues de la concentration de Paris 13 vont rejoindre le 14e. Il s'agit en fait d'un retour pour beaucoup de collègues qui avaient déjà travaillé sur le 14e. Souvent à la Poste, on fait puis on refait ! Ce transfert préfigure cependant la construction des futures plaques parisiennes. En effet, dès 2022 Paris 13 sera totalement rattaché à Paris 14. Nous y reviendrons largement prochainement.

Dès que le projet de transfert de la concentration de Paris 13 a été communiqué, la CFDT a demandé qu'un accord d'accompagnement social soit proposé afin de « récompenser » les nouveaux efforts consentis par l'ensemble des collègues.

A travers un dialogue social de qualité, nous avons pu avancer et acter pour l'ensemble des personnes concernées que ce soit pour les collègues de la concentration qui reviennent mais également pour ceux qui sont déjà sur place.

Loin des grands slogans idéologiques de certains, la CFDT pragmatique a agi et obtenu du concret pour tous.

Pour les agents du 13è qui reviennent sur la PPDC 14 :

- ▶ **250 euros** brut au titre du transfert. Collecte, redressement/massification, cabine, manutention, affranchigo et S3C.
- ▶ **150 euros** brut au titre de l'adaptation sous réserve d'atteinte d'objectifs atteignables. Collecte, redressement/massification, cabine, manutention, affranchigo.
- ▶ **Une promotion en 2.1.**

Pour les agents de Paris 14 qui restent sur place :

- ▶ **150 euros** bruts au titre de l'adaptation aux conditions de travail sous réserves des mêmes objectifs que pour les collègues qui reviennent.

Pour les agents affectés au Colis :

- ▶ **300 euros.**

Versement en novembre 2021

La CFDT en toute responsabilité a signé cet accord et en assurera également le suivi qui engage la direction locale. Certains « diront que ce n'est pas suffisant et que la direction aurait pu mieux faire ». Sauf que pour mieux faire, encore faut-il oser aller négocier afin d'améliorer la proposition initiale et de les signer. Dans le cas d'une non-signature la direction serait alors libre d'appliquer ses propres montants et au final les grands perdants seraient les collègues. Pour la CFDT c'est hors de question.



Au total c'est une
somme de 400€



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdt3c.org
www.cfdtsf3c.org

